MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Arrêté du 10 décembre 2008 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2008

NOR: DEVS0828917A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2008 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et désignant les centres d'examen pour la session 2008 ;

Sur proposition de la déléguée à la sécurité et à la circulation routières,

Arrête:

Article 1er

Sont désignés en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs de l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) de la session 2008, les personnes ci-après :

1. A titre permanent

Au titre du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire :

Le sous-directeur de l'éducation routière ou son représentant, président du jury ;

Le chef du bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routières ou son représentant.

Au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- M. Gasquet (Gérard), secrétaire général de l'université d'Evry ;
- M. Ascione (Georges), inspecteur d'académie, conseiller technique auprès de la déléguée interministérielle à la sécurité routière représentant le ministère de l'éducation nationale.

2. Sur proposition des organisations professionnelles

Mme Marangoni (Monique), Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite ;

Mme Siffointe (Yvette), Conseil national des professions de l'automobile ;

- M. Graffeuil (Jean-Marc), Union nationale des syndicats autonomes éducation routière ;
- M. Preault (Sébastien), Union nationale des indépendants de la conduite.

3. Personnalités choisies en raison de leur compétence

Mme Chatenet (Françoise), Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité ;

Mme Billard (Annick), Institut national de sécurité routière et de recherches ;

- M. Catala (Alain), association l'Ecole de conduite française ;
- M. Foucteau (Jacky), Association nationale pour la promotion de l'éducation routière.

Article 2

La déléguée à la sécurité et à la circulation routières est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Fait à Paris, le 10 décembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la préfète, déléguée à la sécurité
et à la circulation routières :
Le sous-directeur de l'éducation
routière,
M. Meunier